

**ARRÊTÉ 2025-72 MUNICIPAL TEMPORAIRE UTILISATION EXCEPTIONNELLE
D'UN ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC : EGLISE SAINT PIERRE
À L'OCCASION DU CONCERT DES CHORALES DE PANAZOL ET RAZÈS
12 AVRIL 2025**

Le Maire de la Commune de Panazol,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2212-2 ;
- Vu le Code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles R 123-27 et R 123-52 ;
- Vu l'arrêté modifié du ministre de l'Intérieur du 25 juin 1980, portant règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public ;
- Considérant qu'il y a lieu de régler provisoirement, pour des raisons de sécurité, les conditions d'utilisation de l'église à l'occasion du concert des chorales de PANAZOL et RAZÈS,

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : L'église, établissement de type V-4^{ème} catégorie sis rue Roger SALENGRO à Panazol, sera utilisée pour le concert des chorales de PANAZOL et RAZÈS, le samedi 12 avril 2025 de 17h30 à 22h00.

ARTICLE 2 : L'église ne pourra recevoir plus de 210 personnes assises dont 19 sur la mezzanine et 50 personnes debout.

ARTICLE 3 : À l'intérieur de l'église, en plus du matériel habituel, seront installés les équipements suivants : un piano avec son siège et un extincteur eau 6 L. Le balisage permettant de matérialiser le cheminement d'évacuation des occupants sera réalisé à l'aide d'une lampe torche par Monsieur BERNIS Jacques ou Monsieur FESSEMAZ Luc.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié conformément à la réglementation en vigueur et pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa date de publication.

ARTICLE 5 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Madame la Directrice Générale des Services de la ville de PANAZOL, Monsieur le Directeur Interdépartemental de la Police Nationale de la Haute-Vienne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PANAZOL, le 1^{er} avril 2025

Le Maire,



Fabien DOUCET

Publié en mairie le 03 avril 2025